



## LA POLITIQUE DE LA VILLE DOIT ÊTRE AU CŒUR DES DÉBATS DE LA PRÉSIDENTIELLE

Si la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a porté une ambition forte pour les quartiers populaires et leurs habitants, beaucoup reste à faire pour réduire concrètement les inégalités sociales et territoriales. Au cours des années 2000, les écarts de revenus se sont accrus entre les villes de Seine-Saint-Denis et le reste de l'agglomération parisienne. En 2012, près de 27 % des ménages séquanodionysiens vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 14 % au niveau national. Aujourd'hui, le sentiment d'injustice et de discrimination reste fort dans certains quartiers et de nombreux acteurs de terrain dressent le constat de difficultés persistantes dans les quartiers populaires. La mise en œuvre opérationnelle des contrats de ville, dont l'échéance (2020) se rapproche à grands pas, prend du temps et ne se fait pas sans difficulté : la cohésion sociale reste fragile, les nouveaux projets de renouvellement urbain sont toujours à l'étude, les conseils citoyens cherchent encore leur place, le développement économique des quartiers peine à exister localement et les plans de lutte contre les discriminations progressent difficilement.

Alors que les débats sur la religion et l'identité nationale satureront l'espace médiatique, Profession Banlieue souhaite que la politique de la ville – et plus spécifiquement la question sociale – soit au cœur des débats de la prochaine élection présidentielle. En ces temps de crispation identitaire et de radicalisation des opinions, de perte de confiance dans les institutions, la politique de la ville pose la question essentielle du lien social et de ce qui fait sens commun. Comment éviter de renforcer les inégalités de développement entre les territoires et le sentiment d'exclusion ? Comment donner de l'espoir et des perspectives aux jeunes des quartiers populaires ? Car si la politique de la ville renvoie à des compétences de droit commun aujourd'hui largement décentralisées, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales nécessite un portage politique fort au plus haut niveau de l'État. Au risque sinon que les contrats de ville demeurent un catalogue de bonnes intentions.

Dans les quartiers, tout indique qu'il devient urgent d'inventer d'autres manières de concevoir les politiques publiques, pour favoriser la co-construction, l'autonomie des personnes et leurs capacités d'initiatives. C'est ce qui ressort du 3<sup>e</sup> rapport biennal donnant la parole aux habitants des quartiers, publié courant novembre par la Fédération des centres sociaux et Question de Ville, association des directeurs de centres de ressources.

Alors que les logiques de dispositif et les contraintes administratives prennent trop souvent le pas sur ce qui fait le caractère innovant et stimulant de la politique de la ville, il semble aujourd'hui incontournable de simplifier l'allocation des crédits spécifiques en direction des quartiers et des porteurs de projet. Il faut inventer de nouvelles façons de faire, repenser des modes d'action en proximité favorisant le développement social local.

Par ailleurs, la mixité sociale comme finalité principale de la politique de la ville doit être réinterrogée, d'autant qu'elle n'est jamais véritablement définie. Certes, la concentration de populations pauvres aggrave les difficultés et la mixité fonctionnelle apparaît nécessaire pour améliorer les conditions de vie. Pour autant, se situer trop exclusivement dans une logique de développement exogène risque d'avoir très peu d'effets sur la réduction des inégalités. Ainsi, il apparaît plus que nécessaire de rééquilibrer les moyens humains et financiers de la politique de la ville en faveur de la mobilité sociale des habitants des quartiers. Car toutes les enquêtes montrent que ces derniers ont de la ressource, des idées, des rêves qui, pour se transformer en projets et en parcours positifs, nécessitent l'établissement d'une relation de confiance et un accompagnement dans la durée, davantage que des dispositifs et des appels à projet.

Face aux préjugés sur les quartiers véhiculés par un certain nombre de médias, face aux tendances à l'instrumentalisation politique des difficultés sociales, il faut que la politique nationale en direction des quartiers ait à cœur de gagner la bataille médiatique, pour montrer la réalité des quartiers dans toute sa complexité, sans angélisme ni catastrophisme, mais sans occulter non plus la richesse et les ressources qui s'y trouvent.

### MOUVEMENTS

• Centre de ressources cohésion sociale et urbaine de la Réunion  
Éric Boutouyrie est directeur.

• Direction départementale de la cohésion sociale – Seine-Saint-Denis  
Chantal Quinquis est cheffe du Pôle politique de la ville.

### RENDEZ-VOUS

• Pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, le mois de novembre est dédié à l'Économie sociale et solidaire et le département de la Seine-Saint-Denis se mobilise.

Programme des initiatives :  
<http://lemag.seinesaintdenis.fr/Mois-de-l-Economie-Sociale-et-Solidaire-2016>

• « Le programme de réussite éducative : déjà 10 ans de singularités plurielles », 9<sup>e</sup> Rencontre nationale de la réussite éducative organisée par l'Anaré et la ville de Strasbourg les 17 et 18 novembre 2016 à Strasbourg.

Inscription en ligne :  
<https://fr.xing-events.com/VWJTPMS.html>

• « Habitat indigne en Île-de-France », rencontre organisée par la Fondation Abbé-Pierre le 24 novembre 2016 à Paris.

Inscription en ligne :  
<https://goo.gl/forms/90npQWXuiZSskfur1>

• « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », 12<sup>es</sup> Rencontres organisées par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes du 22 novembre au 3 décembre 2016 en Seine-Saint-Denis.

✉ [ftraore@seinesaintdenis.fr](mailto:ftraore@seinesaintdenis.fr)

• « Journées de 'musclation citoyenne' », 6<sup>es</sup> Rencontres nationales du Pouvoir d'Agir les 2 et 3 décembre 2016 à Saint-Denis.

✉ [pouvoir.agir@gmail.com](mailto:pouvoir.agir@gmail.com)

## QUARTIERS

### • Bobigny

Laëticia Léger est coordonnatrice de la réussite éducative.

### • Dugny - Le Bourget

Olfa Lahidheb est cheffe de projet politique de la ville.

### • La Courneuve

Mamadou Timera est coordonnateur Clspd.

### • Montfermeil

Olivier Rummerhart est directeur des politiques éducatives et coordonnateur de la réussite éducative. Il remplace Fathi Chellouf.

Départ de Florie Lefebvre, coordinatrice du projet éducatif local.

### • Montreuil

Marion Witz est coordonnatrice de la réussite éducative.

### • Neuilly-sur-Marne

Céline Le Louët est coordonnatrice de la réussite éducative.

### • Rosny-sous-Bois

Départ d'Yvonne Neckenig, directrice vie des quartiers, politique de la ville, jeunesse, prévention et citoyenneté.

### • Saint-Ouen

Départ de Carine Hennebelle, directrice de la politique de la ville et de la citoyenneté.

## NOUVEAUTÉS À LA DOC

*Adolescents de cités. L'épreuve de la mobilité*, Nicolas Oppenheim, Presses universitaires François Rabelais, 2016.

*Chroniques d'exil et d'hospitalité. Vies de migrants, ici et ailleurs*, Olivier Favier, Éditions Le Passager clandestin, 2016.

*La politique de la ville*, Grégory Busquet, Florent Hérouard, Émilie Saint-Macary (dir.), L'Harmattan, 2016.

*Le travailleur social et la République. Un guide pour agir*, Olivier Bonnin, Éditions législatives, 2016.

### Revues

« Le 9-3, un territoire de la nation », *Hérodote*, n°162, octobre 2016.

## POUR UNE POLITIQUE ANTI-DISCRIMINATION AMBITIEUSE

Les médias relaient sans discontinuer des témoignages, études et prises de positions montrant que les discriminations sont une réalité durablement installée dans la société française. Si depuis les années 2000 les politiques publiques ont progressé en encourageant le recours à la justice, avec notamment la création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) – devenue depuis le Défenseur des droits – elles ont été très peu suivies d'effets et restent par ailleurs insuffisamment offensives. À titre d'exemple, en 2009, la Halde enregistrait plus de 10 500 réclamations pour seulement 2 condamnations devant les tribunaux. En 2015, le Cv anonyme a été abandonné sans qu'il n'y ait jamais eu de décret d'application de la loi du 31 mars 2006 et le projet de récépissé délivré par les forces de l'ordre pour lutter contre le contrôle au faciès a été écarté.

Le 18 octobre dernier, lors d'un Après-midi consacré aux principaux enseignements de l'enquête Trajectoire et Origines<sup>1</sup> – menée en France en 2008-2009 auprès de 22 000 personnes par l'Ined et l'Insee –, Patrick Simon, directeur de recherche à l'Ined, a donné quelques statistiques qui ont le mérite de rendre plus palpables les discriminations. Ainsi, plus de 25 % des habitants de la Seine-Saint-Denis disent avoir fait l'expérience de la discrimination (contre 18 % en Île-de-France et 14 % en France métropolitaine). Toujours en Seine-Saint-Denis, plus de 30 % des personnes de nationalité française estiment ne pas être perçues comme telles, quand 42 % des étrangers se considèrent comme français. Il ne suffit donc pas d'être comme les autres, encore faut-il que ces autres vous perçoivent comme l'un des leurs !

Ces quelques données ne montrent-elles pas que le modèle français d'intégration doit reconnaître la diversité culturelle de la société ? Pour autant, le durcissement des débats depuis les attentats de 2015-2016 fait craindre un renforcement des discriminations liées aux origines et aux religions.

Lors d'un autre Après-midi *Politiques et pratiques d'attribution de logements sociaux : quelles discriminations ?*, organisé le 15 septembre, Pauline Gaullier et Françoise Navarre, respectivement chercheuse associée et maître de conférence au Lab'Urba de l'Université Paris Est, ont exposé les résultats de leur *Analyse des facteurs et des pratiques de discriminations dans le traitement des demandes de logements sociaux*<sup>2</sup>, menée sur les sites de Paris, Rennes Métropole, Mantes-en-Yvelines, Nevers et Plaine Commune

(Seine-Saint-Denis) en 2014. Leur intervention a permis de mettre à jour les facteurs de tri et de discrimination dans le traitement des demandes de logements sociaux, d'interroger les délais d'attente au regard des différents profils des demandeurs et d'apporter des éclairages sur les processus à l'œuvre en amont des commissions d'attribution de logement, en s'intéressant aux pratiques des professionnels aux différentes étapes de sélection. Dans les intercommunalités qui ont compétence en matière d'attribution, l'étude montre que les communes conservent un rôle prépondérant. Conjointement à d'autres facteurs, l'origine réelle ou supposée apparaît bien comme un critère discriminant, pouvant expliquer des écarts importants dans les délais d'attribution.

Jean-François Le Néen, chargé de mission habitat à l'agence Île-de-France de la Fondation Abbé-Pierre (Fap) a précisé que la pluralité des intervenants (mairies, bailleurs, action logement, État...) et la complexité du système (filières d'accès, décentralisation, absence de règles précises ou formelles) rendent opaques les critères de sélection et d'attribution des bailleurs. Selon lui, les pratiques discriminatoires s'opèrent à trois étapes clés, au moment : du dépôt et de l'enregistrement de la demande (les guichets enregistreurs sont peu contrôlés et les pratiques des agents sont sélectives) ; de la désignation des candidats et de l'instruction des dossiers, une « boîte noire » peu cadrée par le code de la construction et de l'habitation ; et enfin de la notification de non attribution (le motif n'étant pas toujours précisé ou parfois non valable).

Les processus discriminatoires à l'œuvre sont d'autant plus difficiles à démontrer que le marché du logement est tendu : le déséquilibre entre offre et demande permet de justifier une politique de gestion de la pénurie se traduisant par la mise à l'écart de certains publics. Quelques bailleurs sociaux, sous pression, ne seraient pas non plus exempts de certaines dérives, comme l'identification de publics à risques fondée sur des *a priori* culturels ou religieux.

<sup>1</sup> - <http://teo.site.ined.fr/>

<sup>2</sup> - [http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_def\\_19\\_fevrier\\_2016\\_0.pdf](http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_def_19_fevrier_2016_0.pdf)